

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

Commissariat spécial
de Lyon

N°2159

Un inventaire a été dressé par M^{rs} TAIRNE,
notaire à Villefranche s/Saône, le 21 Octobre 1940

Une société civile existe également. Elle
a été constituée par son président, le Commissaire Divisionnaire
Chef des services de Police spéciale,

à Monsieur LE PRÉFET DU RHONE
à la suite d'un rapport reçu par M^{rs} TAIRNE, Notaire
à Villefranche, le 21 Juin 1941.

Cette société civile est présidée par Monsieur
FOSTIER, instituteur en retraite à Villié-
Morgan, qui serait

En réponse à votre demande de
renseignements et pour faire suite à mon rapport
du 13 Septembre dernier, concernant les loges
maçonniques de l'arrondissement de Lyon, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que M^{rs} DAMOUR,
avocat à Lyon, vient d'être nommé administrateur
séquestre en vue de la liquidation des biens
appartenant à ces loges.

Il a immédiatement procédé à
l'inventaire desdits biens et fait apposer les
scellés sur les locaux.

En ce qui concerne l'arrondis-
sement de Villefranche, il y a lieu de noter ce
qui suit :

Il existait à Villefranche s/Saône, une
loge maçonnique intitulée "Fraternité Progressi-
ve" affiliée au Grand Orient, son siège était
9 rue François Giraud.

Un premier inventaire a été fait par le
Commissaire de Police de Villefranche, le 9 Sep-
tembre 1940.

Par ordonnance du 12 Septembre 1940, le
Président du Tribunal de Villefranche s/Saône,
a nommé Monsieur DUCHAMP Claude, licencié en
droit, agrégé à Tarare, administrateur séquestre
des biens, meubles et immeubles du groupement
dissous "Fraternité Progressive" et comprenant
notamment un immeuble sis à Villefranche s/S
9 rue François Giraud, ainsi que divers objets
mobilier s'y trouvant.

Ce mobilier comprend un buste de la Répu-
blique, une table en bois, 14 chaises, une bi-
bliothèque placard avec livres, 1 canapé, 5 dra-
peaux tricolores, 5 porte-manteaux, 1 chandelier
en cuivre, 4 candélabres, 8 bancs, 7 chaises, 1
phare avec tuyaux, 1 lustre, 7 appliques élec-
triques, 1 échelle, 1 table ronde en fer, 1
chaise en fer et un cénotaphe.

Les scellés ont été apposés par le Jug^e
Paix le 30 Septembre 1940 et levés le 14 Oc^t
1940.

S. N. 488 C Mod. n° 8

./....

./...

Un inventaire a été dressé par M^eTAITHE, notaire à Villefranche S/Saône assisté de M^e PINIOT, commissaire-Priseur.

Une société civile existe également. Elle a été constituée sous la forme de la loi de 1901 par acte sous seing privé, en Juin 1921.

Elle est propriétaire de l'immeuble qu'elle a acquis suivant acte reçu par M^eCHERVET, Notaire à Villefranche, le 21 Juin 1921.

Cette société civile est présidée par Monsieur FONTAINE, instituteur en retraite à Villié-Morgon, qui serait également président de la loge.

Le trésorier de la loge "Fraternité Progressive" est Monsieur VAPILLON, rentier, 46 rue de Thizy à Villefranche.

L'activité de cette loge était très réduite pendant la guerre. Elle a cessé totalement à l'arrivée des allemands et depuis lors aucune activité n'a été constatée.

Il existait à TARARE une autre loge maçonnique dénommée "LES AMIS de la RAISON" également affiliée au Grand Orient. Son siège était rue de la Venne.

Par ordonnance du 12 Septembre 1940 le Président du Tribunal de Villefranche S/S, a nommé Monsieur DUCHAMP sus-nommé, administrateur séquestre des biens meubles et immeubles appartenant au groupement dissous "Les Amis de la Raison" et comprenant notamment :

1°/ une maison d'habitation sise à Tarare, rue de la Venne, comprenant rez-de-chaussée et premier étage et jardin clôturé, d'une superficie de 400 mètres carrés.

2°/ Divers objets mobiliers, savoir : 3 grandes tables, 3 petites tables, 6 tréteaux, 15 chaises, 1 coffre-fort, 7 bancs se trouvant actuellement entreposés chez Mr. PFERFFERKORN, Directeur de la Boule Fraternelle de Tarare, et un poêle émaillé entreposé chez Mr. DEVEDEUX, transporteur à Tarare.

A la suite de cette désignation, Mr DUCHAMP a fait procéder à l'apposition des scellés le 26 Septembre 1940 par le Juge de Paix, et il a fait opposition auprès de MMrs PFERFFERKORN et DEVEDEUX en ce qui concerne les meubles.

A noter que l'immeuble appartient à la Société Civile "Les Amis de la Raison de Tarare" régulièrement constituée suivant acte reçu par M^ePETITPERRÉ, notaire à Tarare, le 19 Août 1895.

./...

Barare

Les Amis de la Raison

G.O.

rue de la Terne

Sur ordonnance du 12 Septembre 1940, le Président du Tribunal de Villefranche J^h a nommé M. Duchamp ^{sur nommé} ~~Clair~~ ~~licencié en droit~~, ~~après~~ ~~à~~ ~~Barare~~ administrateur ~~administrateur~~ d'urgence de biens meubles et immeubles appartenant au groupement des Amis de la Raison et comprenant notamment une maison d'habitation.

A la suite de cette désignation M. Duchamp a fait procéder à l'apposition de scellés par le Juge à Paris, le 26-9-40.

Les scellés n'ont pas encore été levés.

L'immeuble appartient à la Société civile "Les Amis de la Raison de Barare" régulièrement constituée suivant acte reçu par M. Petitpierre, notaire à Barare le 19 août 1895.

Il existe quelques meubles détenus par MM. Pfefferkorn et Devedey et à Barare et auprès desquels M. Duchamp a fait apposition.

L'activité de la Loge Les Amis de la Raison qui était très réduite avant la loi ^{du 25 Mars 1940} portant dissolution de sociétés secrètes a cessé totalement depuis.